



BUREAUX : LILLE — 15, rue d'Angleterre Téléphone : 672

MERCREDI 30 JUIN 1909

XX<sup>e</sup> ANNEE — N° 6 845 — MERCREDI 30 JUIN 1909

# L'ANNÉE

5 DE ROUBAIX-TOURCOING 5 CENTIMES

BUREAUX : ROUBAIX — 35, rue de Valenciennes TOURCOING — 85, rue des Orfèvres

## En convalescence

Il n'est pas de moments plus doux que ceux de la convalescence, où une vie nouvelle semble commencer au milieu de attentions, des prévenances et des sourires d'amis, revenus de chaudes alarmes.

J'en jouis pleinement, au lendemain d'une congestion pulmonaire, qui m'a retenu pendant plus d'un mois loin de mes lecteurs et amis. Je les retrouve ; je reprends mes bonnes conversations quasi-quotidiennes, avec eux, et j'y goûte un charme infini.

Sans doute, les événements qui se précipitent sont tels qu'ils n'ont pas besoin de commentaires. Quand on a de la pourriture sous le nez, pas d'autre geste que de se boucher les narines, pas d'autres paroles que de dire : ça empoisonne. La clarté a cet avantage de rendre les explications inutiles, et la clarté de la décomposition gouvernementale rendrait des points à deux et deux font quatre.

Il n'est pas un jour qui ne fasse surgir un Marix, un Dupont, un scandale dans l'armée ou dans la marine, une trahison envers la France, une livraison de la paix sociale à l'anarchie, après la livraison de l'Eglise à la Franc-Maçonnerie ; l'état de notre défense navale est si lamentable que — phénomène inouï dans les annales de la Chambre — une Commission parlementaire même voit l'étendue du mal, le signale et le dénonce ; tout est scandale, et tout scandale a sa source dans la politique gouvernementale, faite de faveurs imméritées et de disgrâces injustes, de violences sauvages et de faiblesses dégradantes, de calculs inavouables et de compromissions et de capitulations innombrables.

Rien n'est plus navrant, mais, par contre, rien n'est, hélas ! plus vrai que cette peinture de la vie du Français en France, donnée par M. Gauthier de Clagny, dans son discours du 18 juin : « A l'heure actuelle, même chez ceux à qui, en passant, le gouvernement donne ses faveurs, je me demande s'il est en France un seul citoyen pouvant se croire assuré du lendemain ! »

Qui donc ne baisse la tête devant un tel tableau ? Mais qui donc oserait soutenir qu'il est faux ou même exagéré ? A quoi bon dissiper sur l'indignité du gouvernement et à réduire le pays à un tel abaissement et à une telle insécurité ! A quoi bon discuter, quand tout le monde est d'accord !

Si, il faut parler, et il faut parler très haut, et il faut parler ensemble, et l'une des plus grandes souffrances de ma maladie a été de ne pouvoir mêler ma voix à la voix publique dénonçant les symptômes certains de la décomposition sociale, résultat de la décomposition gouvernementale.

Certes, il en a été parlé, et l'opposition a envoyé ses meilleurs orateurs à la tribune de la Chambre. Maurice Barrès a traité magistralement de la plaie des suicides des enfants, produits directs de l'extinction des étoiles du ciel pour l'enfance ; Gauthier de Clagny a cinglé la majorité du « mépris général » du pays. Plus cruel encore peut-être, Jaurès a montré cette législature « vide comme un désert de sable ». Mais il ne suffit pas que l'opposition parlementaire parle, il faut que le tocsin sonne d'un bout de la France à l'autre, et que nulle note ne manque à la grande voix d'alarme.

La prière en commun est la plus efficace. Il en est de même de tout acte humain. L'indignation d'un homme est peu, mais l'indignation en commun engendre des actes réparateurs. Toute la partie saine d'un peuple se ruant sur le point du territoire contaminé par la corruption, le nettoie et l'assainit.

Si l'indignation ne soulève pas enfin les cœurs et n'arme pas les courages, où en arriverions-nous de ruines, de hontes et d'horreurs ? Le gouvernement rongé par sa lèpre, traqué par les socialistes qu'il n'ose combattre, mal défendu par ses amis qui cherchent la porte par où filent les lacheries et les trahisons, est, comme les bêtes affolées, capable de tout pour éviter sa mise à mal ; il en est à trainer en justice les princes de l'Eglise ; le cardinal Andrieu s'y est montré d'une force et d'une majesté incomparables. Hier encore, un procureur de la République, M. Fabre, osait demander contre un grand évêque, Mgr Gieure, « une peine corporelle ». Et Mgr Gieure acceptait le sophisme du pauvre procureur de toute la hauteur de la doctrine de l'Eglise.

Et pourquoi ces poursuites ? pourquoi ces persécutions ? pourquoi ces attentats à la liberté de conscience ? Parce que la bête, rongée par sa pourriture et harcelée par sa vermine, est à la fois affolée et furieuse. Elle sort de son repaire pour foncer sur tout ce qu'il y a de sain et de grand en France.

Ce ne sont que les convulsions de

l'agonie. Mais il ne faudrait pas qu'elles se prolongent indéfiniment, car elles font du mal, et c'est pourquoi il est urgent que la santé soit rendue au pays par l'anéantissement d'un parti qui rongé la décomposition. Il y a en France trop de sang bon, pur et généreux, pour que la guérison ne soit pas facile et prompt.

J. B.

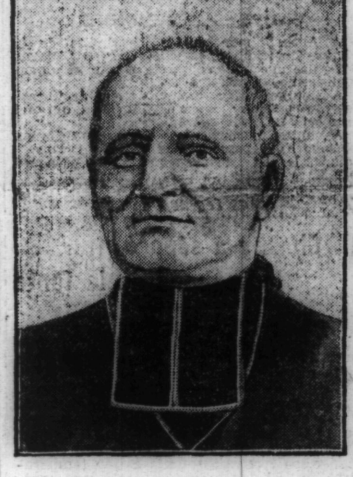
## L'épiscopat français et la déclaration du cardinal Andrieu

Aux listes des adhésions épiscopales adressées à S. Em. le cardinal Andrieu, nous pouvons ajouter celles NN. SS. les archevêques d'Albi, Auch, et de NN. SS. les évêques de Meaux, Nîmes, Nantes, Nancy, Perpignan, Annecy, Coutances, Pamiers, Verdun, Maurienne, Laval, Saint-Claude, Vannes, Dijon, Versailles, Gap, Le Mans, Arras, Grenoble, Saint-Flour, Tulle, Beauvais et Saint-Jean d'Acre (Palestine). Cette nouvelle série porte à 65 le nombre des adhésions pontificales.

## Mgr Gieure en police correctionnelle

Voici un large extrait de la déclaration vraiment épiscopale lue lundi par Mgr l'évêque de Bayonne devant le tribunal correctionnel de cette ville :

Il en est qui croient qu'il y a tel-bas qu'un pouvoir unique ; le pouvoir civil. En réalité, il y en a deux. A la puissance civile, Dieu a confié l'ordre temporel ; pour les choses de l'ordre religieux, il a constitué une souveraineté spirituelle qu'il a donnée à son Eglise. Ces deux pouvoirs, ayant leur domaine propre et distinct, sont indépendants.



L'Eglise a le droit de s'opposer aux empiétements de l'Etat sur son domaine, comme l'Etat peut repousser l'immixtion de l'Eglise dans les affaires purement civiles.

Quand le Christ investit son Eglise de cette autorité spirituelle, il ne s'agit pas de l'avis ou l'agrément des pouvoirs civils. Les apôtres, à leur tour, envahissent le monde et enseignent, gouvernement au nom de cette autorité.

Les Césars, inquiets et jaloux de cette puissance rivale, qui proclame et étend sa domination sur les âmes, voulaient ou la confisquer à leur profit ou la détruire. Ils commandent aux apôtres de se taire ; les apôtres n'obéissent pas. Ils sont jetés dans les fers, ils sont mis à mort. Depuis vingt siècles, à des intervalles fréquents, ce sont les mêmes injonctions, les mêmes menaces, les mêmes persécutions ; c'est la même réponse. Toujours, le pape, les évêques, les prêtres enseignent, gouvernement au nom d'une puissance supérieure indépendante des pouvoirs civils, et assurent qu'ils ne relèvent que de Dieu.

C'est pourquoi le cardinal-archevêque de Bordeaux, Mgr Andrieu, à qui j'envoie avec bonheur l'hommage de ma respectueuse admiration et mon entière adhésion à ses sages paroles, a pu dire avec raison : « Je ne reconnais à aucune justice humaine le droit de contrôler et surtout de censurer l'enseignement que je donne ; je ne relève, en ce qui me concerne, que du Pape et de Dieu. »

Quel délit nous est reproché ? On voit dans nos lettres pastorales « une provocation directe à résister à l'exécution des lois ». Que j'aie condamné, dans certaines fois, c'est exact ; que j'aie dit qu'il y a des lois auxquelles c'est un devoir de désobéir, c'est vrai ; poser en principe qu'un tel acte qui est commandé ou défendu par la loi doit être aveuglément obéi est absurde et monstrueux. C'est la glorification de la servitude et de la tyrannie. Quand une loi est en opposition avec la loi divine ou qu'elle viole les droits de la conscience, elle n'est pas la loi. On nous menace d'amende. On ira plus loin, jusqu'à la prison, c'est possible. On ne courra pas nos volontés, 80 évêques français, 30 000 prêtres feront la même réponse : Non possumus.

On renoncera à cette gigantesque entreprise, ou on la continuera. En toute hypothèse, la défaite est au bout. Les persécuteurs de l'Eglise seront vaincus comme ils le sont un à un depuis vingt siècles. Ce sont de perpétuels recommencements. On ignore trop l'histoire. Sur la fin de sa carrière, M. Thiers avait eu à perdre un temps précieux à méconnaître ces vérités. Il faut prendre les choses tels qu'ils sont, s'écriait-il, sans plus toucher à leur organisation qu'à leur foi. Toucher à une question religieuse est la plus grande faute qu'un gouvernement puisse commettre.

Vous n'avez pas devant vous un révolutionnaire. Les évêques sont les citoyens les plus respectueux des lois justes ; mais ils sont aussi les défenseurs des droits de la conscience, et, à certains jours, leur mission est de protéger les faibles en résistant à ceux qui sont forts.

Ainsi que nous l'annoncions dans nos dernières éditions, M. l'abbé Larre, curé de Biarritz, et M. l'abbé Mirande, vicaire de la cathédrale, poursuivis pour lecture du mandement de Mgr Gieure sur la dévolution des biens, firent adhésion aux déclarations de leur évêque.

On commente beaucoup le réquisitoire haineux du procureur de la République, osant traiter d'« orgueilleux » les déclarations du prélat, qui étaient simplement, fibres et dignes, et requérant une forte amende et la prison avec sursis.

Nos évêques M. Fabre doit le savoir, ne réclament pas le sursis et sont prêts, comme les glorieux apôtres dont nous célébrons la fête en ce jour, à aller en prison pour défendre les droits de l'Eglise et des Familles.

De la plaidoirie de M. Riquier, pour Mgr Gieure, qui fut vraiment superbe, citons la péroration :

Je l'affirme, au point de vue moral comme au point de vue juridique, ce procès ne souffre pas d'examen. Nous traversons une heure de crise dangereuse pour le pays, menaçant pour son avenir. Le péril social est si grand que la société en partit quelquefois ébranlée dans ses fondements. On étiquait la religion ; est-ce un mal ? Je crois, au contraire, que la présence de nos évêques sur les bancs de la police correctionnelle, que leur attitude calme et digne formeront un contraste heureux aux haines des exaltés. Cela permettra peut-être à quelques-uns de faire des réflexions salutaires, de jeter un coup d'œil sur le chemin parcouru et de se demander dans quel abîme nous sommes, dans quel gouffre nous allons. Les outrages permettront aussi d'affirmer les droits imprescriptibles de Dieu sur la fragilité des lois humaines, sur le néant des haines accumulées. Nous nous rappellerons, Monseigneur, que, grâce à vous, à vos frères dans l'épiscopat, à vos fils dans le sacerdoce, les lumières d'en haut ne sont pas près de s'éteindre !

La population attend avec impatience le jugement, et les ovations d'hier, quoiqu'il advienne, seront encore plus triomphales lundi prochain.

## Poursuites contre Mgr Ricard

L'archevêque d'Auch est poursuivi pour avoir dénoncé les écoles impies et condamné l'enseignement antichrétien et antibien-être.

Le 11 juillet est le jour fixé par la citation qu'il vient de recevoir.

Sont poursuivis aussi les curés des cantons de l'arrondissement d'Auch. Tous les autres, comme ceux-là, ont lu le mandement inintermittent, pourquoi cette tournée de privilèges ?

## CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

LA GRIÈCE DES LADS M. Ruau, ministre de l'Agriculture, a exposé au Conseil la situation créée par la grève des lads et l'espérance qu'il a, par suite d'un esprit de conciliation des parties en présence, de pouvoir aboutir à une entente prochaine.

M. Ruau a été chargé de répondre à la question que doit poser aujourd'hui au Sénat M. Audiffren.

LES VACANCES DE M. MILLIES-LACROIX M. Millies-Lacroix, ministre des Colonies, a annoncé qu'il se proposait de faire au cours des prochaines vacances parlementaires, un voyage d'études en Indochine.

LES IMPOTS DANS LA CHAOUA M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a entrepris le Conseil des petites difficultés qui ont surgi dans la Chaoua à l'occasion de la perception des impôts, les indigènes ne voulant payer ces impôts qu'en nature et le gouvernement français qui agit au nom de Moulay-Hafid, désirant que ces impôts soient payés en argent.

M. Regnaud, ministre de France à Tanger, a été chargé d'étudier la question.

LA GRIÈVE DES INSCRITS M. Alfred Picard, ministre de la Marine, a rendu compte de l'état de la grève des inscrits maritimes.

## 1 200 000 francs pour l'aviation

Le Conseil de l'Université de Paris, réuni hier sous la présidence de M. A. Liard, vice-recteur, a reçu communication des donations faites par MM. Henry Deutsch (de la Meurthe) et Basil Zakaroff pour aider aux progrès de l'aviation.

M. Deutsch (de la Meurthe) remet à l'Université de Paris un capital de 500 000 fr. et promet une subvention annuelle de 15 000 francs pour la fondation d'un Institut aéro-technique, qui aura pour objet de poursuivre toutes études et recherches techniques tendant au perfectionnement des appareils de locomotion aérienne sous toutes ses formes.

M. Z. Basil Zakaroff est de nationalité hellénique. Possesseur d'une fortune considérable, il est connu en Grèce pour ses libéralités. Il entretient à ses frais plus de quarante boursiers grecs dans les différentes Universités et écoles françaises. C'est lui qui vient de doter la légation grecque à Paris d'un hôtel particulier à toutes les légations de Grèce en Europe.

M. Z. Basil Zakaroff offre à l'Université de Paris un capital de 700 000 francs dont les arrérages seront appliqués à la fondation d'une chaire d'aviation à la Faculté des sciences.

Le Conseil de l'Université a exprimé sa reconnaissance aux deux donateurs et décidé que l'Institut aéro-technique serait désigné sous le titre de « Fondation Henry Deutsch » et la chaire d'aviation sous le titre de « Fondation Basil Zakaroff ».

## Gazette

Le denier du culte il y a cent ans

Au mois d'avril 1803, le gouvernement consulaire prenait un arrêté, qui chargeait les communes d'assurer un traitement aux ministres du culte sur leurs revenus.

L'édit abbe Uzureau public, dans une brochure tirée à part des Questions ecclésiastiques, une série de documents, qui montrent avec quelle difficulté les communes, en certains pays, se soumettaient à cette obligation. Le sous-préfet de Beau-préau se plaint vivement, le 6 mars 1804, dans une lettre au préfet de Maine-et-Loire, qu'un arrêté pris pour assurer l'exécution de la loi, « a excité beaucoup de murmures, on a crié sur l'excessive augmentation des centimes additionnels... sur 61 communes de mon arrondissement, 7 à 8 seulement ont voulu arrêter un rôle de contribution ».

Voilà qui consolera un peu les curés d'aujourd'hui qui ont quelque peine à décider les paroissiens à faire les loyers. Ils ne doivent qu'à la foi des fidèles ce qui leur est remis par le culte, et ils obtiennent plus, en général, par eux-mêmes que ne faisaient leurs prédécesseurs du consulat avec l'appui de la loi.

## Les drôleries d'un maire blocard

Ons-en-Bray (Oise) est affligé d'un maire bêtelement sectaire, M. Leclerc. Ses récentes exploits dépassent l'imagination. Un festival avait été organisé, un de ces dimanches, par la Jeunesse d'Ons-en-Bray. Diverses Sociétés musicales et sportives de l'Oise avaient été conviées.

C'est alors que M. Leclerc, pour défendre sa commune — son bien, n'est-ce pas ? — contre le péril éminent, interdit aux organisateurs de troubler la circulation sur la voie publique et même à l'endroit où ils se proposent d'organiser un festival privé. Il ne restait plus aux Sociétés étrangères qu'à atterrir en aéroplane sur le territoire... de M. le maire.

Le croira-t-on ? La préfecture apporta sa pierre au monument d'idiotie de M. Leclerc. Elle osa apostropher ce nouvel arrêté du 12 juin :

Art. 1<sup>er</sup> — Il est interdit à toute Société musicale ou autre, étrangère à la commune d'Ons-en-Bray, de parcourir, de stationner et de manifester dans les rues, places et promenades publiques de ladite commune.

Art. 2<sup>e</sup> — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Ons-en-Bray, le 12 juin 1909. Le maire, LECLERC.

On admire, comme elles le méritent, les perles littéraires et orthographiques de ce morcelet.

Epilogue : les Sociétés condamnées par le préfet, ont été avisées par le préfet, que par M. le maire. La population écœurée le bafoua. La fanfare municipale se joignit en corps aux Sociétés privées.

Morale : Il est question, pour honorer M. le maire, de changer l'orthographe de Ons-en-Bray en On-y-brait. Horrible !

## Réponse à une calomnie

Le Comité de défense religieuse de Dijon, 3, rue Turpin, réité, dans une lettre adressée au préfet de la Côte-d'Or, les calomnies colportées contre l'Eglise sous prétexte qu'elle a condamné Jeanne d'Arc.

L'affiche se termine ainsi : « L'Eglise n'est pas plus responsable du crime d'un Cauchon, que l'armée française de la trahison d'un Bazaine ou d'un Ullmo. »

## Les écoles officielles et le suicide

Le Petit Patriote, à l'occasion du scandale des suicides dans les écoles officielles, rappelle ce souvenir :

Dans son numéro du 24 décembre 1895, p. 50, le Journal des Instituteurs donne son sentiment sur le suicide :

« Que devons-nous faire quand il nous est arrivé de fuir à un de nos devoirs ? Si la faute est tellement grave qu'elle puisse flétrir notre honneur, nous devons résolument « préférer la mort à la honte. Faisons-nous justice nous-mêmes, ou nous sommes trop lâches, il nous faut à la justice de notre pays. »

« Le châtiment personnel est le plus digne, mais il ne faut y recourir, dans sa grande rigueur, que dans des cas fort heureusement exceptionnels. L'irréparable seul autorise le suicide. »

Puisse le Journal des Instituteurs prêter ainsi le suicide, comment s'étonner que ce fléau se développe ?

## Curieuse question douanière franco-allemande

On mande de Munster à un journal alsacien :

La douane française fait des difficultés aux métayers de la vallée qui mènent leurs troupeaux paître de l'autre côté de la frontière. Elle ne leur permet le passage qu'après indication préalable du jour et visite minutieuse du vétérinaire. Toute infraction de la part des métayers est punie d'amende. Un seul chemin leur est permis : celui de la Schluicht.

La semaine dernière, des pâtres ont fait boire leurs bêtes sur le versant français, comme ils le faisaient depuis plusieurs années. On les douaniers ont saisi le bétail, 43 vaches et un chèvre, et la douane a averti les propriétaires qu'elle ne les rendrait que contre paiement de 1 230 fr. 45.

L'Elvaser Tagblatt, qui relate ces faits, dit qu'il serait désirable qu'une convention intervint entre les autorités des deux pays à ce sujet.

## La situation intérieure en Allemagne

Le chancelier se retirera

Une note officielle

La Gazette de l'Allemagne du Nord, organe de la chancellerie, prend elle-même en sa parole pour interpréter officiellement l'offre de démission du prince de Bülow. Elle écrit notamment :

« Le chancelier de l'empire a offert à l'empereur sa démission immédiate. Sa Majesté n'a pu se résoudre à remplir sur-le-champ ce souhait, et a demandé instamment au chancelier, en insistant chaleureusement sur les importants services que pendant ses douze années de ministère il a rendus à la couronne et au développement de la situation politique, qu'il tînt sur son expression dans le vote relatif à l'impôt sur les successions, à quitter ses fonctions dès l'achèvement de la réforme financière. »

« En ce faisant, l'empereur s'est laissé guider par la conviction que c'est en premier lieu le prince de Bülow qui réussira à mener à bonne fin cette œuvre, en répondant les projets d'impôts qui seraient préjudiciables à l'intérêt général, et, par conséquent, inacceptables pour les gouvernements confédérés. »

« Le chancelier de l'empire n'a pas voulu se soustraire à la demande de l'empereur. Il est cependant irrévocablement résolu, étant donné le développement de la situation politique, qu'il a trouvé son expression dans le vote relatif à l'impôt sur les successions, à quitter ses fonctions dès l'achèvement de la réforme financière. »

D'autre part, le correspondant à Berlin de la Gazette de France, dont les relations étroites avec la chancellerie sont bien connues, télégraphie à son journal, « après un entretien avec un haut personnage qu'on suppose être le prince de Bülow lui-même », que le prince de Bülow, en complet accord avec l'empereur, prendra sa retraite dès que sera accomplie la réforme financière.

## Les inscrits maritimes menacent de se mettre de nouveau en grève

La reprise du travail, décidée samedi soir, et l'embarquement des équipages ont donné lieu à de nouveaux incidents. Hier matin, les équipages se sont présentés à bord des navires où ils étaient embarqués avant la grève, mais plusieurs de ces navires avaient été incendiés par les Compagnies et refusé de débarquer.

Ce refus a provoqué une vive agitation parmi les inscrits.

L'équipage de la Ville-de-Naples, qui devait partir à midi pour l'Algérie, se solidarisant avec les inscrits qui n'avaient pu embarquer, a mis sac à terre, ainsi que l'équipage du Rhône.

Un nouvel incident a été suscité par la présence à Marseille de 93 matelots recrutés dans les ports du Nord au moment de la grève et qui, en arrivant à Marseille, s'étaient joints aux inscrits qui avaient le grève pendant le conflit que les Compagnies ont refusé de débarquer.

Ce refus a provoqué une vive agitation parmi les inscrits.

L'équipage de la Ville-de-Naples, qui devait partir à midi pour l'Algérie, se solidarisant avec les inscrits qui n'avaient pu embarquer, a mis sac à terre, ainsi que l'équipage du Rhône.

Un nouvel incident a été suscité par la présence à Marseille de 93 matelots recrutés dans les ports du Nord au moment de la grève et qui, en arrivant à Marseille, s'étaient joints aux inscrits qui avaient le grève pendant le conflit que les Compagnies ont refusé de débarquer.

Ce refus a provoqué une vive agitation parmi les inscrits.

L'équipage de la Ville-de-Naples, qui devait partir à midi pour l'Algérie, se solidarisant avec les inscrits qui n'avaient pu embarquer, a mis sac à terre, ainsi que l'équipage du Rhône.

Un nouvel incident a été suscité par la présence à Marseille de 93 matelots recrutés dans les ports du Nord au moment de la grève et qui, en arrivant à Marseille, s'étaient joints aux inscrits qui avaient le grève pendant le conflit que les Compagnies ont refusé de débarquer.

Ce refus a provoqué une vive agitation parmi les inscrits.

## Protestation contre les nouveaux impôts

Lyon, 29 juin. — Le Conseil municipal a adopté un vœu protestant contre le projet de loi des Finances en ce qui concerne :

1<sup>o</sup> Le timbre sur les petites factures au-dessous de 10 francs ;

2<sup>o</sup> La taxe annuelle de 2 francs sur les détaillants ;

3<sup>o</sup> Le droit de 4 fr. 50 par an au profit de l'Etat, sur les chiens de garde.

« La loi de 1850, a dit le maire de Lyon, a fait de la taxe sur les chiens un impôt communal. L'impôt d'Etat risquerait de faire baisser le produit des taxes communales. »

## Fédération des œuvres des jardins ouvriers du Sud-Est

Le IV<sup>e</sup> Congrès fédéral annuel aura lieu cette année à Annecy les 30, 31 juillet et 1<sup>er</sup> août. Il s'annonce comme devant être particulièrement brillant et intéressant, soit en raison des personnalités qui y prendront part, soit à cause du cadre merveilleux dans lequel il se déroulera.

Le programme détaillé des fêtes et des réunions sera envoyé incessamment à toute personne qui en fera la demande.

Adresser les adhésions et le règlement à M. P. Bonneaur, président de la Fédération des J. O. du Sud-Est, 41, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.

ADVENIAT REGNUM TUUM  
Dieu protège la France!

Merc. 30 juin — Commémoration de St Paul

MARDI 29 JUIN 1909

## La journée

Ce matin mardi, au Palais-Bourbon, quelques députés ont poursuivi la discussion du tarif général des douanes.

L'après-midi, a eu lieu la nomination de la Commission du budget.

Le Conseil des ministres a délibéré sur la grève des lads et les difficultés surgies dans la Chaouia à l'occasion de la perception des impôts.

Le nombre des adhésions épiscopales à la déclaration de S. Em. le cardinal Andrieu, s'élevait hier à 65.

Tous les journaux indépendants reproduisent, en en soulignant le caractère vraiment épiscopal, la déclaration de Mgr Gieure devant le tribunal correctionnel de Bayonne.

Mgr Ricard, archevêque d'Auch, est à son tour cité pour le 1<sup>er</sup> juillet.

ETRANGER. — Les journaux officiels d'Allemagne annoncent comme certaine la retraite du chancelier.

Un violent incendie a éclaté dans les ruines de Messine et dure encore. On a beaucoup de peine à combattre le fléau qui terrifie la population.

## ROME

Par dépêche de notre correspondant particulier :

Le Pape devant la Confession des Apôtres

Lundi soir, à 9 heures, le Pape est descendu dans Saint-Pierre, accompagné de quelques familiers. La basilique était fermée.

Le Pape pria longtemps devant la Confession des apôtres et à la base la tête de la statue de saint Pierre. Cette prière du Pape solitaire dans l'immense basilique, mélancoliquement éclairée par les rosaces électriques du plafond, avait quelque chose de profondément émotionnant.

## Sont attribués...

M. Briand ne se lasse pas de distribuer les biens volés à l'Eglise. Aujourd'hui, il attribue :

A la commune de Rozier-en-Donzy (Loire) une partie de maison avec cour et jardin grevée d'une affectation scolaire ;

A un bureau de bienfaisance de Maigné (Sarthe), les biens volés à la Fabrique de l'Eglise de cette commune ;

A un bureau de bienfaisance de Rimou (Ille-et-Vilaine), les biens volés à la Fabrique de l'Eglise de cette commune ;

A l'hôpital-hospice de Tramayes (Saône-et-Loire), les biens volés à la Fabrique de l'Eglise de ladite commune, et comprenant notamment plusieurs immeubles et lieux titres de rente.

## CEUVRES DE MER

Le navire-hôpital des Œuvres de mer Subst-François-d'Assise est rentré à Saint-Pierre-Miquelon le lundi 28 juin, pour déposer à l'hôpital de la colonie les 9 malades recueillis au cours de sa deuxième croisière sur les Bancs. Cette tournée de trois semaines, effectuée par un temps assez beau, mais brumeux, a donné les résultats suivants.

Communiqué avec 217 navires. Donné 105 consultations. Délivré des médicaments à 624 malades. Recueilli 3 doris en dérive avec les 6 hommes qui les montaient. Remis 5 hommes guéris à leur bord. Distribués 6 950 lettres aux pêcheurs qui en ont remis 3 000 pour France.

## Aux défenseurs de l'Eglise

Je préfère mourir et, si je vis, souffrir toute pauvre en exil plutôt que voir l'Eglise de Dieu diminuer de quelque façon à cause de moi ou par mon exemple.

Ces paroles de saint Anselme à une heure de guêpe semblable à celle à laquelle nous assistons sont relevées par Pie X avec beaucoup d'autres dans la très actuelle Encyclopédie Comminian rerum. Ce document magistral a semblé à plusieurs réservés aux seuls hommes d'études, mais il parle avec lui un intérêt poignant pour le temps présent. On nous écrit qu'il sera un éloquent précurseur des retraites ecclésiastiques ; c'est vrai, il sera aussi l'inspiration des paroisses et des sectes utiles et intéressantes pour la.

(1) Nous signalons que ce document capital figure (texte latin et français) dans les livraisons des 12 et 19 juin des Questions Actuelles, qu'on peut réclamer à part (les deux, 0 fr. 30, franco).